

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 07/12/2022 sur www.xmarches.fr sous la référence 2022-64EP

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2022-64EP MISE EN PEINTURE DES MÂTS ET EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : La présente consultation concerne la mise en peinture des mâts et équipements d'éclairage public de la Ville d'Epernay.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

- Montant minimum annuel : 15 000€ HT

- Montant maximum annuel : 60 000€ HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. L'accord-cadre est conclu à compter du 1er mars 2023 ou, à défaut, à sa date de notification si celle-ci intervient après cette date.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

L'ensemble du contenu des prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulière

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES EST FIXEE AU VENDREDI 13 JANVIER 2022 A 12H

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur www.xmarches.fr lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (personnel, et accessible après identification email et mot de passe). Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>.

Nota : Les courriers d'excuses ne correspondent pas à une offre et ne doivent donc pas être déposés sur la plateforme XMARCHES. Dans le cas où vous souhaitez nous remettre un courrier, nous vous remercions de bien vouloir nous le faire parvenir par mail ou par voie postale à l'adresse suivante : SEF COMMUN MARCHES PUBLICS - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX.

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45442100-8 - Travaux de peinture.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

L'avis concerne la conclusion d'un accord cadre

Critères d'attribution :

Prix des prestations 40 %

Valeur technique 50 %

Performances en matière de protection de l'environnement 10 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 16/02/2023

Montant final HT : 240 000 €

Opérateur économique attributaire :

NICOLETTA REIMS

5 RUE ANDRE FRANCOIS J RIEG - 51688 REIMS CEDEX 2

France

Mail : contact.reims@nicoletta.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Epervay

7 bis avenue de champagne
51200 ÉPERNAY